

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion	Vendredi 9 octobre 2020 à 18h30, en visioconférence
Présidence :	M. Daniel FONTENIAUD
Présents :	Patricia BEAURENAUD – Catherine BOLLEA - Roger BOREY - Michel BOURNEZ - Christophe CAILLIET - Jean-Marie COPPI – Roland COQUARD – Daniel DURAND - Gérard GEORGES – Jean-François GONDELLIER - Marilyn GRANDVOINNET - Michel NAGEOTTE – Christian PERDU – Gérard POPILLE - Dominique PRETOT - Jacques QUANTIN - Christian RENIER - Alain RICHARD - Daniel ROLET - Emmanuel SAILLARD – Michel SORNAY - Françoise VALLET - Nicolas VUILLEMIN - Thierry WANIART
Excusés :	Bernard CARRE - Joël GODARD - Philippe PICHERY – Patrick PONSONNAILLE (donne pouvoir à Daniel FONTENIAUD) - Philippe PRUDHON (représenté par Dominique PRETOT)
Assistent à la séance :	Laurent KLIMCZAK – René FRANQUEMAGNE – Sébastien IMBERT – Vincent SZMATULA

En préambule, le Conseil d'Administration prend connaissance des décès :

- De la mère de Patrick PONSONNAILLE, Membre du Conseil d'Administration
- De la belle-mère de Vincent SZMATULA, Directeur de la Ligue

Et adresse ses sincères condoléances aux familles et aux proches.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration adressent leurs félicitations à :

- Daniel DURAND pour sa réélection à la Présidence du District de CÔTE d'OR.
- Gaëtan HENRIOT et à sa conjointe pour la naissance de leur fils Lucian.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 SEPTEMBRE 2020 ET DU BUREAU DU 22 SEPTEMBRE 2020

- Réunion du Conseil d'Administration du 8 septembre 2020
 - Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.
- Réunion du Bureau du 22 septembre 2020
 - Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

2.1 - COVID-19

Daniel FONTENIAUD fait le point sur la situation sanitaire et les différentes mesures et conséquences sur l'activité du football du territoire régional. Le Président rappelle que cette crise sanitaire impacte les compétitions et peut également impacter les tenues des Assemblées Générales Electives.

2.2 - CONVENTION DE PARTENARIAT LIGUE - FC SOCHAUX-MONTBÉLIARD

Alain RICHARD fait part aux membres du Conseil d'Administration de la signature de la Convention de partenariat entre la Ligue et le FC SOCHAUX-MONTBÉLIARD le samedi 3 octobre dernier au stade BONAL, pour une durée de 3 saisons (du 1er juillet 2020 et expirera le 30 juin 2023).

2.3 - TIRAGE COUPE DE FRANCE

Alain RICHARD souligne le succès grandissant des tirages au sort des Coupes sur le Facebook Live de la Ligue.

2.4 - FAFA EQUIPEMENTS / TRANSPORTS

Daniel FONTENIAUD précise que lors de sa séance du 4 septembre dernier, le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur (*BELFA*) a été amené à statuer sur le montant des enveloppes allouées aux ligues régionales au titre de la saison 2020-2021. Le BELFA a donc pris les quatre décisions suivantes

- mise en place d'une enveloppe régionale unique (Équipement et Transport) calculée sur la base des enveloppes régionales de la saison précédente ;
- maintien des dispositifs FAFA Équipement Ligues et Districts et « Nouvelles Pratiques » sous la forme d'une enveloppe nationale.
- répartition des crédits disponibles entre les Ligues sur la base de la clé de répartition existante et donc évolution identique de la dotation de chaque Ligue.
- révision possible de l'enveloppe au 31 décembre en fonction de l'impact économique du Covid sur l'activité de la FFF. Les montants attribués sont donc des montants garantis, susceptibles d'être révisés à la hausse au 31/12 si le contexte de l'activité s'améliore.

Ainsi, l'enveloppe nationale pour les projets d'équipement et transport sera de 4 millions d'euros et l'enveloppe unique réservée au territoire de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté pour la saison 2020/2021 s'élève ainsi à 257.000 € soit 39% du montant alloué en 2019/2020, sous réserve de la révision possible au 31 décembre 2020.

2.5 - FONDS DE SOLIDARITÉ

Le Président fait un point sur le Fonds de Solidarité.

Le 6 octobre dernier, 13 clubs ne l'avaient toujours pas sollicité. La Ligue a souhaité tout mettre en œuvre afin que 100% des clubs sollicitent cette aide.

En résumé, le montant global de 895.086 € sur territoire de la Ligue a été distribué pour 688 clubs, avec :

Part FFF -> 626.808 €

Part Ligue -> 134.316 €

Part Districts -> 133.962 €

2.6 - IFF

Jacques QUANTIN fait part de la visite de la DTN le mercredi 30 septembre dernier pour préparer le futur schéma régional de formation des éducateurs 2020-2024.

Ce dernier présente par ailleurs quelques statistiques sur l'Apprentissage (Annexe 1).

2.7 - LICENCES AU 4 OCTOBRE 2020

Daniel FONTENIAUD présente un état des lieux de la validation des Licences, de date à date, entre le 4 octobre 2019 et le 4 octobre dernier (Annexe 2). A la même date l'an dernier, la Ligue avait enregistré 80.795 licences, contre 75.698 licences le 4 octobre 2020, soit un recul de 6,31%. C'est dans la catégorie du Football Animation que le recul est le plus significatif en particulier par manque de nouvelles licences.

2.8 - CLUB DES 100 FEMMES DIRIGEANTES

Madame Nathalie URBANIAK (CÔTE d'OR) a été retenue par la Commission Fédérale de Féminisation et le Bureau Exécutif de la LFA. Elle fera donc partie des 25 femmes qui seront accompagnées par la Fédération pour cette saison 2020-2021.

3 -ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CLUBS NATIONAUX

L'Assemblée Générale des Clubs Nationaux se tiendra le mercredi 4 novembre prochain à 18h30 au CREPS à DIJON (en principe). L'appel à candidature pour constituer la délégation de la Ligue aux Assemblées Fédérales a été lancé sur le site Internet de la Ligue (doublé d'un courriel aux clubs concernés) le vendredi 2 octobre dernier.

La date limite des candidatures est fixée au mardi 13 octobre 2020 (cachet de la Poste faisant foi). La Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales se réunira le mardi 20 octobre prochain pour examiner et valider les candidatures.

L'ordre du Jour de cette Assemblée Générale contiendra deux points :

- Election du Délégué Titulaire et du Délégué Suppléant
- Situation sportive liée à la crise sanitaire du COVID-19

4 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE DU 19 DÉCEMBRE 2020

4.1 - RÉTROPLANNING

Le Conseil d'Administration valide le calendrier suivant :

16 octobre 2020	Appel à candidatures pour le Conseil d'Administration et la Délégation
	aux Assemblées Fédérales

Ouverture de la Campagne Electorale

16 novembre 2020 Listing des Délégués de District arrêté

19 novembre 2020 Date limite d'envoi des candidatures (cachet de la Poste faisant foi) **26 novembre 2020**

Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales

(CRSOE): examen et validation des candidatures

27 novembre 2020 Publication et notification du PV de la CRSOE

Envoi des récépissés de candidatures

Conseil d'Administration : validation de l'Ordre du Jour de l'AG du

19/12/2020

1^{er} **décembre 2020** Envoi des Convocations aux Délégués Clubs et de Districts

14 décembre 2020 Date limite de retour des Pouvoirs

17 décembre 2020 Fin de la campagne électorale **19 décembre 2020** Assemblée Générale Elective

4.2 - CAMPAGNE ÉLECTORALE

Le Conseil d'Administration valide le montant de 1.000 euros qui sera alloué par liste (*les justificatifs de dépenses devant être transmis à la Direction de la Ligue*), remboursé après les élections et en une seule fois à la tête de liste après validation de la candidature par la Commission Régionale du Contrôle des Elections. Ces frais sont ceux engagés pendant la période électorale et ayant pour objet les élections.

Chaque liste éventuelle bénéficiera de la mise à disposition du site de la Ligue, dans des conditions identiques, pour la présentation de son programme.

5 - FUTSAL

Nicolas VUILLEMIN fait part aux membres du Conseil d'Administration du sondage réalisé auprès de chaque District pour connaître la situation et les prévisions en particulier sur le début des championnats départementaux, sur le déroulement de la Coupe Nationale et sur la mise en place du Futsal associé durant la pause hivernale. Puis tous les représentants des Districts s'expriment sur ce sujet afin de communiquer sur les actions mises en place ou annulées sur leur territoire respectif.

A l'issue des échanges, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'annulation des finales régionales Seniors et Jeunes, masculines et féminines (Futsal associé).

Cette décision est motivée par le fait que l'ensemble des Districts et la Ligue souhaitent privilégier le Futsal Animation sur les créneaux des gymnases disponibles.

A noter que la pratique associée U15R organisée par la ligue n'est pas concernée par ces annulations.

6 - DOSSIER INFORMATIQUE

6.1 - DOSSIER MPLS

Vincent SZMATULA présente le dossier MPLS (*Multi Protocol Label Switching*). Il s'agit de rendre les Centres de Ressources (*Ligues et Districts*) indépendants d'un point de vue informatique vis-à-vis de la Fédération. Ce processus nécessite la mise à jour du parc informatique avec des investissements divers (*matériels, logiciels, box, ...*).

Un contact sera pris dans les prochains jours entre la DSI et les Districts qui sera le point de départ de la mise en place du dossier MPLS (état des lieux). L'échéance fédérale est fixée à Juin 2021 sauf dérogation exceptionnelle.

6.2 - CONVENTION DSI / CORRESPONDANT INFORMATIQUE

Le dossier MPLS suggère un pilotage ainsi qu'un suivi régulier vis-à-vis de sa mise en œuvre au niveau des 8 Centres de Ressources du territoire. Aussi, il est acté de recruter un Correspondant Informatique

pour suivre notamment ce projet. Ce poste sera mutualisé au niveau du territoire entre la Ligue et les Districts.

Aussi, la Convention de Service sera dénoncée à la prise de fonction de cette personne ressource.

La Ligue prendra contact rapidement avec la DSI afin d'être accompagnée dans ce recrutement.

7 - FINANCES

7.1 – MISE À JOUR DES DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET PROCEDURES FINANCIÈRES

Christian PERDU présente les propositions de modifications à apporter aux Dispositions Financières *(Annexe 3)*, notamment au niveau :

- Des Indemnités d'Arbitrage Futsal (références A.17 et A.18)
- Des licences Foot Loisir (références C.30 à C.33)
- Des forfaits généraux (référence G.15)
- Des caisses de péréquation (référence R.04)

Ces modifications sont validées à l'unanimité.

Puis le Trésorier Général présente les révisions de quatre procédures financières :

- Procédure financière n°3 : Centres de Perfectionnement et Rassemblements de Secteurs
- Procédure financière n°17 : Caisses de Péréquation
- Procédure financière n°18 : Indemnisation des Officiels
- Procédure financière n°19 : Remboursement des frais des Observateurs

Ces révisions sont validées à l'unanimité.

7.2 - VALORISATION COMPTABLE DU BENEVOLAT

Christian PERDU indique que la réforme du plan comptable associatif impose la valorisation du bénévolat dans les comptes. À partir du 1er juillet 2020, la ligue et les districts auront obligation de valoriser le bénévolat au niveau de leurs comptes au 30 juin 2021. Le temps passé par les bénévoles sera désormais comptabilisé sur les fiches des états de présence.

Les heures effectuées, en dehors de fiches de frais habituelles, seront compilées par chaque Président de Commission.

Aussi, le Trésorier Général présente les outils de suivi à compléter par les bénévoles (sous le contrôle des Présidents de Commission).

8 - HONORARIAT ARBITRAGE

Sur proposition de la Commission Régionale d'Arbitrage, le Conseil d'Administration nomme comme arbitres honoraires les personnes suivantes :

- Stéphane BONARDOT
- Gwenaël MARTIN
- Jérôme SAUNIER

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général, Jean-Marie COPPI